

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE446

présenté par  
M. Marchive, rapporteur

-----

### TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en oeuvre de la lutte contre  
l'artificialisation des sols »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence législative, par rapport aux termes retenus aux articles 191, 192 et 194 de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.